

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003, 1374 personnes ont obtenu un diplôme de l'enseignement technique agricole par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE). Au cours des années 2007 et 2008, le nombre de diplômés a sensiblement augmenté ; les validations de diplôme après un parcours complémentaire ont contribué à cette progression.

Les diplômés sont majoritairement des hommes se situant dans une tranche d'âge de 30 à 40 ans ; ils valident principalement une expérience relevant des diplômes de niveau IV. Le Brevet professionnel option « Responsable d'exploitant agricole » est le diplôme le plus délivré, permettant aux agriculteurs et agricultrices, qui représentent un quart des diplômés, de valider leur expérience et de faciliter leur installation en qualité de chefs d'exploitation.

Le taux de réussite, qui est de 77 % pour l'ensemble des diplômés, est en nette augmentation.

Il faut un peu plus de 12 mois en moyenne à un candidat pour obtenir un diplôme s'il peut bénéficier d'une validation complète lors de son premier passage en jury.

## VAE : résultats chiffrés au 31 décembre 2008 pour les diplômes de l'enseignement technique agricole

### Une légère progression du nombre de diplômés en 2007 et 2008

281 diplômes ont été délivrés au cours de l'année 2007, 337 au cours de l'année 2008. Les chiffres portent à 1 374 le nombre total de diplômes de l'enseignement technique agricole obtenus par la voie de la VAE depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003. Le cumul des années 2007 et 2008 représente près de la moitié des diplômés délivrés depuis 2003. Régulier depuis l'année 2004 (+ 10 %), le taux d'accroissement annuel du nombre de diplômés s'est accéléré entre 2007 et 2008 (+ 20 %).

Des parcours complémentaires plus nombreux ont contribué à cette progression. Ces derniers

sont réalisés à partir de préconisations formulées au candidat par le jury lorsque le premier examen du dossier ne se traduit pas par une validation du diplôme. Les préconisations portent sur de la formation ou la réalisation d'une nouvelle expérience. Même si la part des parcours complémentaires ne représente que 11 % du nombre total de diplômés enregistrés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003, elle a augmenté ces deux dernières années : plus de 16 % du nombre de diplômés en 2008, contre 12 % en 2007 (tableau 1).

36 % du nombre total des diplômés, enregistrés depuis le premier janvier 2003, sont originaires de 3 régions : Aquitaine, Bretagne et Pays de la Loire. Cette caractéristique est constante : la région ligérienne enregistre notamment

●●● TABLEAU I NOMBRE DE DIPLÔMES PAR LA VOIE DE LA VAE AU MAAP

Année de mise en œuvre de la VAE	Total diplômés	Dont parcours complémentaires	
		Diplômés	% du parcours complémentaire
2003	77	1	1,3
2004	199	15	7,5
2005	226	19	8,4
2006	254	28	11,0
2007	281	33	11,7
2008	337	55	16,3
<b>Cumul</b>	<b>1 374</b>	<b>151</b>	<b>11,0</b>

●●● **TABLEAU 2** RÉPARTITION DES DIPLÔMÉS PAR LA VAE  
SUR LE TERRITOIRE

Candidats ayant obtenu un diplôme par la voie de la VAE				
Region	cumul depuis 01/01/03		Année d'obtention du diplôme	
	nbre	% sur total	2007	2008
Pays de la Loire	185	13,5	42	44
Bretagne	177	12,9	31	31
Aquitaine	133	9,7	33	30
Rhône-Alpes	105	7,6	18	36
Languedoc-Rous.	89	6,5	28	20
Provence-Alpes-Côt.	85	6,2	10	34
Poitou-Charentes	75	5,5	16	13
Nord-Pas-de-Calais	65	4,7	10	22
Auvergne	54	3,9	15	12
Ile-de-France	49	3,6	13	15
Centre	45	3,3	12	7
Picardie	38	2,8	7	7
Midi-Pyrénées	33	2,4	3	6
Bourgogne	29	2,1	1	11
Lorraine	28	2,0	8	7
Haute-Normandie	27	2,0	5	3
Franche-Comté	23	1,7	5	2
Basse-Normandie	22	1,6	7	7
Champagne-Ardenne	22	1,6	3	5
Alsace	19	1,4	2	3
La Réunion	19	1,4	5	7
Martinique	19	1,4	1	8
Limousin	16	1,2	3	3
Guadeloupe	11	0,8	2	3
Corse	5	0,4	1	
Guyane	1	0,1		1
<b>Total</b>	<b>1 374</b>	<b>100,0</b>	<b>281</b>	<b>337</b>

Source: MISSI-DGER-MAAP août 09

## Le niveau IV et le secteur de la production agricole prédominent

Les validations de diplômes de niveau IV continuent à augmenter : ce niveau représentait 39 % du total des diplômés au 31 décembre 2006 (voir StatEA n° 07-08 du mois d'octobre 2007), il atteint 43 % au 31 décembre 2008. En 2007 et 2008, la validation d'un diplôme sur deux relevait de ce niveau. Cette situa-

tion est due à la prédominance du Brevet professionnel (BP) qui représente 80 % des diplômés de ce niveau et qui continue à progresser par rapport à l'ensemble des diplômes : 35 % au 31 décembre 2008 contre 30 % au 31 décembre 2006 (tableau 3).

On constate néanmoins que tous les niveaux de diplômes contribuent à la progression enregistrée en 2007 et 2008 : aucune variation majeure n'est intervenue entre ces deux années (tableau 3).

Les agriculteurs constituent le public le plus demandeur d'ob-

tention de diplôme du MAAP par la voie de la VAE : ils représentent un diplômé sur quatre. Parmi ces agriculteurs diplômés, 50 % sont des femmes soit un taux nettement supérieur à la moyenne de l'ensemble des diplômés. Ces deux tendances sont à peu près constantes depuis l'année 2005. Elles s'expliquent par le fait qu'une majorité de diplômés concernés permettent à leur titulaire d'obtenir des aides financières dans le cadre d'une installation en qualité de chef d'exploitation. Pour les conjointes d'exploitant agricole, la VAE permet une reconnaissance de leurs activités tout en favorisant souvent un nouveau projet pour l'exploitation familiale.

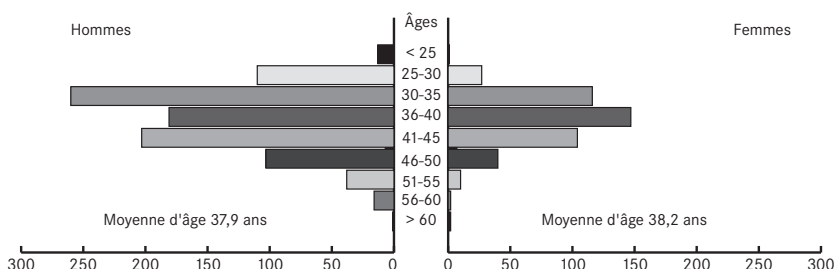
Au delà des activités spécifiques de l'exploitant agricole, ce sont les expériences en relation avec l'ensemble du secteur de la production agricole qui sont validées. En effet, parmi la centaine de certifications proposées par le MAAP, celles qui concernent ce secteur représentent plus de 60 % des obtentions de diplômes. Le BP option « Responsable d'exploitation Agricole » est le leader incontesté des diplômes les plus validés : 324 titulaires au total soit un diplômé sur quatre. Le Brevet Professionnel Agricole (BPA), option « chef d'exploitation polyculture élevage », autre diplôme permettant de délivrer la capa-

le plus grand nombre de diplômés en 2007 (42 diplômés) et en 2008 (44 diplômés). Néanmoins, en 2008, les régions Rhône Alpes (36 candidats) et Provence Alpes Côtes d'Azur (34 candidats) viennent s'interposer dans ce trio. Si 2 régions enregistrent plus de 150 diplômés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003, 12 régions métropolitaines n'ont pas encore franchi le cap de 50 diplômés (tableau 2).

Depuis la mise en place de la VAE au Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche (MAAP), les femmes représentent environ un tiers des diplômés. Les années 2007 (35 % de femmes diplômées) et 2008 (30 %) ont confirmé cette tendance.

La moyenne d'âge des diplômés par la VAE est de 38 ans. Les hommes diplômés se situent majoritairement dans la tranche d'âge de 30 à 35 ans, les femmes dans une tranche supérieure située entre 36 et 40 ans (figure 1).

●●● **FIGURE 1** RÉPARTITION DU NOMBRE DE DIPLÔMÉS DEPUIS 2003 PAR ÂGE ET SEXE



Source: MISSI-DGER-MAAP août 09

cité professionnelle, est aussi très représenté : 125 titulaires depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003. Les certifications de niveau III dans ce secteur sont principalement portées par le Brevet de Technicien Supérieur Agricole, option « Analyse et Conduite des Systèmes (49 diplômés au total) (tableau 4).

Parmi les autres secteurs professionnels, « l'aménagement et la protection de l'environnement » totalise un peu plus de 20 % des diplômés. Au sein de ce secteur, les diplômes les plus validés sont le Certificat d'Aptitude Professionnel Agricole (CAPA) option « Travaux Paysagers » (85 diplômés au total dont 25 en 2008) et le BTSA option « Aménagements

Paysagers » (42 diplômés au total). Le secteur de la transformation, principalement représenté par le BP option « Industrie Agro alimentaires » (39 diplômés au total) et le BTSA de la même option ( 34 diplômés), vient en troisième position mais avec 10 % des diplômés (tableau 5).

## Un taux de réussite en nette augmentation

1 718 dossiers de validation réalisés par les candidats ont été présentés à un jury depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003. Près de 77 % de ces candidats ont obtenu une validation complète de leur diplôme. Ce taux de réussite, obtenu en faisant le ratio du nombre de candidats diplômés par rapport aux candidats qui ont présenté leur dossier en jury, est à nuancer selon les diplômes : il approche les 80 % pour les CAPA et les BPA (diplômes de niveau V), avoisine les 70 % pour le baccalauréat professionnel (niveau IV) et n'est plus que de 53,60 % pour le BTSA.

Ce taux de réussite a augmenté ces deux dernières années, puisqu'il était de 60 %, tous diplômes confondus et de façon cumulée au 31 janvier 2006. Cette hausse concerne la quasi totalité des diplômes et notamment le BTSA dont le taux de réussite était de 45 % au 31 décembre 2006.

Ces résultats peuvent être imputés pour partie aux parcours complémentaires auxquels, près de 11 % de l'ensemble des diplômés, ont eu recours. Ce taux moyen est dépassé par les titulaires des BP et des BPA. Pour certaines options du BTSA, un diplômé sur

●●● **TABLEAU 3** RÉPARTITION PAR DIPLOME ET PAR NIVEAU DES TITULAIRES D'UNE VALIDATION : ANNÉES 2007, 2008 ET CUMUL

Diplômes et niveaux	diplômés 2007		diplômés 2008		Total depuis 01/01/2003	
	nbre	%	nbre	%	nbre	%
CAPA	32	11,4	41	12,2	156	11,4
BEPA	18	6,4	11	3,3	64	4,7
BPA	39	13,9	37	11,0	193	14,0
CS	1	0,4	2	0,6	4	0,3
total niveau V	90	32,0	91	27,0	417	30,3
Bac pro	16	5,7	24	7,1	92	6,7
BP	112	39,9	138	40,9	480	34,9
BTSA	3	1,1	2	0,6	17	1,2
CS	1	0,4	1	0,3	3	0,2
total niveau IV	132	47,0	165	49,0	592	43,1
BTSA	55	19,6	72	21,4	348	25,3
CS	4	1,4	9	2,7	17	1,2
total niveau III	59	21,0	81	24,0	365	26,6
	281	100,0	337	100,0	1 374	100,0

Source: MISSI-DGER-MAAP août 09

●●● **TABLEAU 4** LES 20 DIPLOMES LES PLUS VALIDÉS DEPUIS 1/1/2003 AVEC IDENTIFICATION DES PARCOURS COMPLÉMENTAIRES

Diplôme	Cumul depuis 01/01/2003		Dont parcours complémentaire	
	Nb	Rang	Nb	%
BP/Resp Exploit Agricole	324	1	53	16
BPA/Chef exploit poly-élevage	125	2	21	17
CAPA/Travaux paysagers	85	3	7	8
BTSA/ACSE	49	4	10	20
BTSA/Aménagements paysagers	42	5	2	5
BTSA/Technico-commercial	40	6	1	3
BP/Indus. agro-alimentaires	39	7	1	3
BP/Travaux paysagers	36	8	8	22
BTSA/IAA	34	9	3	9
BTSA/ANABIOTEC	32	10	1	3
BEPA/Services	28	11	0	0
BP/Productions horticoles	27	12	0	0
Bac Pro/Travaux paysagers	26	13	2	8
Bac Pro/CGEA	23	14	1	4
BTSA/GPN	20	15	4	20
BTSA/Productions animales	20	15	5	25
BTSA/Productions horticoles	19	17	0	0
BTSA/Technologies végétales	18	18	4	22
BPA/Chef d'expl OHQ en horti	17	19	2	12
BTSA/Viticulture œnologie	17	19	0	0

Source: MISSI-DGER-MAAP août 09

●●● **TABLEAU 6** TAUX DE RÉUSSITE ET UTILISATION DU PARCOURS COMPLÉMENTAIRE  
(DEPUIS LE 01/01/2003)

Diplômes	Résultats globaux			Dont parcours complémentaires		
	candidats en jurys	taux de réussite (%)	diplômés	nombre de validation	part sur total validés (%)	taux d'utilisation (%)
CAPA	195	79,9	156	8	5,1	20,5
BEPA	80	77,1	64	1	1,6	6,3
BPA	241	79,8	193	26	13,5	53,9
Bac pro	115	69,5	92	9	9,8	39,1
BP	600	78,1	480	67	14,0	55,8
BTA	21	80,0	17	0	0,0	0,0
BTSA	435	53,6	348	37	10,6	42,5
CS (tous niveaux)	30	60,0	24	3	12,5	50,0
<b>tous diplômes confondus</b>	<b>1 718</b>	<b>76,8</b>	<b>1 374</b>	<b>151</b>	<b>11,0</b>	<b>44,0</b>

taux de réussite = ratio du nombre de candidats diplômés rapporté au nombre de candidats présentés  
taux d'utilisation parcours complémentaire = ratio du nombre de diplômés ayant utilisé le parcours complémentaire par rapport aux candidats non admis en 1<sup>er</sup> jury

Source: MISSI-DGER-MAAP août 09

cing a accompli un parcours complémentaire (tableau 4).

Globalement, 44 % des candidats, qui n'ont pas obtenu une validation complète lors du premier passage en jury, ont utilisé la possibilité d'effectuer un parcours complémentaire pour obtenir leur diplôme (tableau 6).

●●● **TABLEAU 5** RÉPARTITION DES CANDIDATS INSCRITS PAR SECTEUR PROFESSIONNEL

Secteurs professionnels	Diplômés	%
Production	826	60
Transformation	131	10
Commercialisation	65	5
Aménagement et protection de l'environnement	294	21
Activités hippiques	10	1
Services	48	3
<b>Total</b>	<b>1 374</b>	<b>100</b>

Source: MISSI-DGER-MAAP août 09

### LES PROCHAINS NUMÉROS SUR CHLOROFIL.FR

**StatEA n° 09-08**

L'insertion à 7 mois

**StatEA n° 09-09**

La rentrée scolaire 2009

## Un peu plus de 12 mois sont nécessaires pour obtenir le diplôme

Le temps nécessaire pour obtenir un diplôme par la VAE est différent selon que le candidat a eu besoin de faire appel à un parcours complémentaire ou pas. Dans le cas d'une validation complète dès le premier passage en jury, la durée moyenne d'obtention est de 12,6 mois tous diplômes confondus. Il s'agit du temps qui s'est écoulé entre la date où le candidat a été

déclaré recevable par la DRAAF et la date où son dossier a été examiné en jury. Cette durée ne tient pas compte des démarches qui ont été nécessaires au candidat en préalable à son inscription auprès de notre ministère. Les titulaires du BPA ont besoin de moins de temps pour obtenir un diplôme (8,5 mois) que les titulaires d'un BTSA (14,3 mois).

Dans le cas où le candidat est passé par un parcours complémentaire, la durée moyenne d'obtention du diplôme est d'un peu plus de 22 mois. Il s'agit cette fois du temps qui s'est écoulé entre la date de recevabilité et la date de validation du parcours par le jury lors d'un nouvel examen du dossier. Il faut donc près de 10 mois en moyenne au candidat pour acquiescir et faire valider l'expérience qui lui manquait lors de son premier passage en jury. Cette durée est variable selon le diplôme : plus courte pour les BP, plus longue pour les BTSA.

**Christian DAOULAS, Jérôme LERBOURG**

MAAP-DGER-Mission de la Stratégie et des Systèmes d'Information

Sources : logiciel INDEXA

## VAE mode d'emploi

Le Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche (MAAP) propose l'accès aux diplômes de l'enseignement technique agricole par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE) depuis le 1er janvier 2003. Cette modalité, prévue par la loi de modernisation sociale du 18 janvier 2002 permet d'obtenir un diplôme complet en présentant son expérience à un jury.

Les personnes qui s'adressent au MAAP reçoivent une information préalable par la direction régionale de l'alimentation, l'agriculture et de la forêt (DRAAF) ou par les relais qu'elle a mis en place. Cette information est complétée par l'envoi d'un premier dossier : le "dossier d'inscription". Ce dossier fait l'objet d'une instruction lors de son retour à la DRAAF : lorsque la recevabilité est prononcée, le candidat reçoit un deuxième dossier : "le dossier de validation" qui va lui permettre de présenter son expérience de façon détaillée et argumentée à un jury.

Lorsqu'il l'a effectivement réalisé, le dossier est présenté par la DRAAF à un jury qui va prendre la décision de l'attribution du diplôme. Lorsque le jury ne valide pas l'expérience du candidat, il lui préconise un parcours complémentaire basé sur de nouvelles expériences ou de la formation. Si le candidat réalise ce parcours complémentaire, son dossier est à nouveau présenté au jury de VAE.